



attac

Le Courriel d'information

n°324 – Vendredi 19 avril 2002.

DETRUISEZ LES SECRETS

Dans ce numéro

1. Il faut se servir de la dynamite pour pulvériser l'AGCS

L'information, c'est de la dynamite, ce qui explique pourquoi la Commission avait déjà opposé une fin de non-recevoir à une demande de transparence de ce processus ["les demandes ne pourront être et ne seront pas rendues public..."]. Ces demandes démontrent que l'AGCS détruira de nombreux services publics et PME/PMI. Faites circuler ces informations, surtout auprès de vos contacts dans les pays dont les gouvernements font l'objet de ces demandes.

2. Brèves d'OMC

Les pays riches, plus généreux en promesses de dons qu'en ouverture de leurs marchés - Le débat continu sur l'Adpics et les licences obligatoires - Percée du principe de "traçabilité" au Codex - A la suite de la décision unilatérale des USA d'élever ses tarifs douaniers de 30 % sur les aciers étrangers - Accord provisoire Chine-USA sur l'importation chinoise de gaines de soja US - L'Australie condamne le plan de reprise du commerce de la viande de baleine entre Japon et Norvège - Un exemple de coopération régionale : la préservation des esturgeons de la Mer Caspienne - Avancées en matière d'engagements spécifiques dans les services ? - Le Comité sur les Obstacles Techniques au Commerce enquête sur les règles européennes sur les OGM - Les Philippines remettent en question leur participation à l'OMC et au Groupe de Cairns - Réforme de l'Organe de Règlement des Différends (ORD) : Pour demain ou après-demain ? - Symposium sur l'Evaluation de l'AGCS (14-15 Mars 2002)

3. Aborder avec sérieux une stratégie contre la Zone de Libre échange des Amériques (ZLEA)

Ce document a pour objet de discuter et de donner une approche de la mise en oeuvre d'une stratégie multi-annuelle contre la ZLEA (Zone de Libre Echange des Amériques). Depuis les mobilisations du mois d'avril 2001 dans la ville de Québec, nous n'avons pas beaucoup avancé en tant que mouvement dans la formulation d'une technique multi-facette, stratégique et intégrée pour interrompre l'installation de la ZLEA.

4. Liberté de licenciement, arrogance du pouvoir et désaccord populaire

Eh oui, parce qu'une fois que la réforme sera mise à exécution, il n'y aura plus un seul employeur suffisamment naïf pour engager des travailleurs pour un temps indéterminé sans le faire passer d'abord par une phase de contrat à durée déterminée. En effet, c'est justement ce cas, celui de l'avantage-escroquerie constitué par le passage d'un contrat à durée déterminée à un contrat à durée indéterminé qui constitue le préjudice majeur aux travailleurs, car il ouvre une véritable autoroute à la liberté de licenciement contre le miroir aux alouettes d'un contrat dont le nom évoque la stabilité, et qui en réalité cache un rapport encore plus précaire que le précédent.

5. La discorde de Monterrey

Sans abandonner l'idée du développement, ceux qui ont participé à l'événement international de Monterrey en tant que chefs d'Etat ou de gouvernement et les représentants de la société civile ont été loin de s'accorder sur un consensus. La démagogie pourra appeler à un acte unilatéral qui devrait soumettre les autres, et cela juste dans la sphère gouvernementale dont les accidents représentatifs sont très évidents. Mais ce que la réalité a mis en évidence, aux yeux de tous, même dans cette sphère, fut une claire discorde. La discorde mondiale de Monterrey.

6. Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Il faut se servir de la dynamite pour pulvériser l'AGCS

La Commission n'y est pour rien, bien au contraire. Nous avons néanmoins reçu les

premières "demandes" détaillées émanant de l'Union européenne en direction des pays du "Groupe I" [les plus importants et les plus riches] dans le processus de "demandes-offres" de l'AGCS. Nous espérons que la même source



attac

sera en mesure de nous fournir les demandes à l'égard du Groupe II [les pays pauvres] vers la fin du mois d'avril.

L'information, c'est de la dynamite, ce qui explique pourquoi la Commission avait déjà opposé une fin de non-recevoir à une demande de transparence de ce processus ["les demandes ne pourront être et ne seront pas rendues public..."]. Ces demandes démontrent que l'AGCS détruira de nombreux services publics et PME/PMI. Faites circuler ces informations, surtout auprès de vos contacts dans les pays dont les gouvernements font l'objet de ces demandes. Il faut se servir de la dynamite pour pulvériser l'AGCS.

Demandes faites à: Afrique du Sud - Argentine - Australie - Brésil - Canada - Chili - Chine - Colombie - Corée - Egypte - Etats Unis d'Amérique - Hong Kong, Chine - Inde - Indonésie - Israël - Japon - Malaisie - Mexique - Nouvelle Zélande - Panama - Pakistan - Paraguay - Philippines - Singapour - Suisse - Taiwan - Thaïlande - Uruguay - Venezuela
<http://attac.org/fra/orga/doc/ue4.htm>

Commission européenne - Comité 133
"Member States are requested to ensure that this text is not made publicly available and is only circulated to the officials concerned"

Le Comité 133 est constitué de fonctionnaires de chacun des pays membres de l'Union européenne. Ces fonctionnaires sont issus des Ministères du Commerce. Ce sont eux qui choisissent et décident des termes des négociations et des secteurs à libéraliser parfois à l'insu même des autres Ministères pourtant directement concernés.

Ces documents sont les demandes que la Commission fait aux autres pays. Bien entendu elle va aussi recevoir les demandes faites à l'Europe par les autres pays. Les tractations vont alors avoir lieu. C'est ainsi par exemple que si un secteur n'est pas présenté ici comme une demande que nous faisons aux autres pays, ce secteur peut toutefois être une demande qu'on nous fait. Les tractations peuvent donc être du genre « si tu libéralises ton secteur de l'énergie, je libéralise mon secteur de l'éducation ». Malgré la complexité entretenue de ces documents, ils témoignent d'un banal marchandage.

Nous nous entendrons alors dire par nos dirigeants élus « nous ne pouvons faire autrement. Ce n'est pas de notre ressort » et

autres balivernes. C'est en cela qu'il est très important que nous obtenions toutes les informations possibles sur ces tractations.

Celles-ci ne sont pas secrètes pour tout le monde. Ainsi le 28 mai à Bruxelles le lobby « European Service Forum » recevra les membres du Comité 133 qui se réunira officiellement, lui, le lendemain.

Comme quoi les seuls à être tenus à l'écart sont bien toutes les populations qui subiront ces décisions qu'on nous fera passer pour un orage, une tempête, une averse, bref l'austérité et le réalisme. Alors soyons réalistes et faisons sauter l'AGCS à la dynamite, c'est à dire en détruisant le secret.

Contact pour cet article. Votre Ministère du Commerce.

Brèves d'OMC

Par Groupe Traités internationaux de Marseille

A- Les pays riches, plus généreux en promesses de dons qu'en ouverture de leurs marchés :

Les pays riches ont promis une contribution de 18 Millions de \$ au Fonds pour le Développement destiné, depuis Doha, à financer l'assistance technique des Pays En Développement visant à améliorer la participation de ces pays aux nouvelles négociations. Cette somme représente deux fois celle que le Secrétariat avait demandé dans son Plan d'Assistance Technique pour 2002. La contribution de l'UE à ce Fonds représente 60 % de la somme totale promise à ce Fonds pour 2002.

Cette nouvelle a comblé d'aise M.Moore. Cependant un délégué brésilien a indiqué plus prosaïquement que des engagements à l'ouverture de leurs marchés par les pays industrialisés auraient sans doute été préférables.

De leur côté les PED veulent avoir l'assurance que l'assistance de l'OMC portera à la fois sur un accroissement de leurs connaissances sur les sujets en discussion ET sur l'aide pour évaluer leur impact sur leur économie. "Des séminaires seuls n'y aideront pas".

En plus de banques régionales, la Commission économique des Nations-Unies pour l'Europe et l'Organisation du Développement Industriel de l'ONU pourraient être les partenaires éventuels



attac

pour la répartition de l'assistance technique (et des sommes qui lui sont allouées) dans le cadre de la Facilitation du Commerce.

Il faut toutefois se souvenir que la Facilitation du Commerce, tout comme les Investissements, la Concurrence et la Transparence en matière de marchés publics, forment ce qu'on a appelé " les sujets de Singapour".

Un large éventail de groupements de la société civile, dont l'IATP, Focus on the Global South, WWF et la Coalition Suisse des Organisations de Développement) dans une déclaration commune, critique à l'égard de l'initiative de l'OMC, indique que la priorité accordée aux sujets de Singapour sur les besoins des PED et des PMA pour améliorer leur capacité de négociation pose problème. Pour elles le Mandat de Doha n'accorde pas cette priorité mais que l'assistance technique et le développement de capacités soient fournis pour leur permettre de "mieux évaluer les implications" de sujets tels que l'Investissement et la Concurrence.

B- Le débat continu sur l'Adpics et les licences obligatoires.

Les USA se sont fermement opposés à tout amendement à l'Adpics qui déséquilibrerait selon eux l'ensemble des droits et obligations résultant de l'Uruguay Round. Ils se sont contentés de proposer un moratoire au règlement des différends lorsqu'un pays accorde une licence obligatoire à l'exportation de produits pharmaceutiques vers un pays pauvre lanquant de capacités de production. Cette proposition a été rejeté par les PED, car ne fournissant pas de solution permanente, un moratoire n'étant pas une finalité. C'est reculer pour mieux sauter.

Pour les ONG, un moratoire réduirait la motivation des producteurs génériques à agir. La position US radicale devant le Conseil TRIPs représente un grand pas en arrière.

Contrairement à la proposition de l'UE qui prévoit l'interprétation de l'Art 30 par des exceptions aux droits sur les brevets,, beaucoup d'ONG sont en faveur de son interprétation sans sauvegardes spécifiques.

C- Percée du principe de "traçabilité" au Codex

Le Groupe de Travail du Codex sur les Aliments dérivés de la Biotechnologie s'est mis d'accord pour inclure le concept de "traçabilité" dans les normes internationales mais sans s'y référer explicitement. L'adoption des normes lors des

précédentes réunions avait été suspendu à ce sujet essentiel et il continue à opposer les USA et l'UE dans la perspective des exigences de traçabilité et d'étiquetage des OGM proposées par l'UE que les USA considèrent comme non applicables et comme des mesures inutilement restrictives au commerce. Cet accord pourrait marquer une percée dans les négociations internationales sur l'usage du principe de traçabilité.

Les autorités pourront prendre en compte les incertitudes quant à l'évaluation de la sécurité et appliquer les mesures appropriées pour le traitement des risques. Le principe inclue la nécessité d'une évaluation cas par cas de la sécurité sanitaire avant toute mise sur le marché. Il devra considérer les effets attendus ou non, en identifiant de nouveaux dangers potentiels et des modifications quant à la santé humaine, en particulier par rapport aux éléments nutritionnels de base et aux composés potentiellement allergéniques. Le document sera soumis pour adoption à la prochaine réunion de Rome de Juin 2003. Il est disponible sur le site : http://www.codexalimentarius.net/ccfbt./bt02_01e.htm

Le Codex Alimentarius, reconnu par l'Accord de l'OMC sur les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires, est responsable de l'établissement des normes internationales en matière de sécurité alimentaire. Les Membres de l'OMC sont requis de prendre ses normes comme base de leurs réglementations domestiques sur la sécurité alimentaire.

D- A la suite de la décision unilatérale des USA d'élever ses tarifs douaniers de 30 % sur les aciers étrangers :

Des groupes d'intérêt au Canada, au Venezuela, au Brésil dans l'UE ont demandé à leurs gouvernements d'ajuster leurs tarifs en conséquence. FoE (Friends of Earth a lancé un appel aux gouvernements pour interdire l'importation de produits alimentaire US à base d'OGM et de prélever une taxe énergétique sur les marchandises US pénétrant le marché européen en réaction à cette imposition du Président Bush.

L'UE, qui a reçu le soutien du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, a déjà entamé une procédure de règlement des différends à l'OMC et le Brésil, Taïwan, la Corée du Sud et la Chine menacent d'en faire autant. La somme demandée par l'UE en compensation des dommages subis s'élève à 2,5 Mds\$



attac

E- Accord provisoire Chine-USA sur l'importation chinoise de gaines de soja US :

La Chine, au terme de cet accord, lèvera temporairement ses règlements d'importations, qui devaient prendre effet le 20 Mars et a accepté les assurances US que son soja était sain à la consommation humaine. La Chine, avec 1 Milliard \$ d'achat l'an dernier, représente le plus grand marché d'exportation de soja US.

F- L'Australie condamne le plan de reprise du commerce de la viande de baleine entre Japon et Norvège :

Le Ministre australien de l'Environnement a déclaré que la proposition de reprise de ce commerce entre le Japon qui devrait importer de Norvège entre 10 et 20 tonnes de viande de baleine et le plan japonais visant de son côté à augmenter ses prises annuelles à motif "scientifique" est sans objet dans la mesure il reste 220 Tonnes de viande de baleine en stock. L'Australie, qui s'est fait de longue date l'avocat de la création d'un sanctuaire de la baleine dans le Pacifique Sud, a annoncé qu'elle mènerait campagne pour la fin de ce commerce devant la Conférence annuelle de la Commission Internationale Baleinière qui doit se réunir en Mai prochain au Japon.

G- Un exemple de coopération régionale : la préservation des esturgeons de la Mer Caspienne :

Le Secrétariat de la Convention sur le Commerce International des Espèces en Danger de la Flore et de la Faune a annoncé avoir accepté les propositions pour 2002 d'un quota global de 142 tonnes de caviar pour l'ensemble des pays côtiers de la Caspienne. Il s'agit des 4 Etats de l'Ex-URSS auxquels est venue s'adjoindre volontairement l'Iran. En Juin 2001, la Convention avait demandé (Accord de Paris) aux quatre premiers de suspendre leurs prises d'esturgeons, de mener une évaluation des stocks et de développer en commun un plan d'organisation du marché. L'Iran, qui n'était pas soumis à ces conditions, a rejoint les 4 Etats de la Caspienne dans leur programme pour la mise en place d'un système régional unifié plutôt que concurrentiel, pour le développement durable de l'esturgeon. Selon le Secrétariat, le nombre de ces poissons serait stable. Des organisations de préservation ont toutefois demandé que l'interdiction sur le caviar soit maintenue, dans la mesure où une récente étude ferait apparaître une chute de 40 % de beluga adulte depuis

1995 dans le Nord de la Caspienne et qu'on n'en décèlerait pas dans sa zone Centrale et Méridionale.

H- Avancées en matière d'engagements spécifiques dans les services ?

A la réunion du Comité du 11 Mars, l'Australie comme le Mercosur ont déposé des propositions consistant pour l'Australie à des propositions additionnelles à ses propositions de négociations sur les services juridiques et pour le Mercosur à l'introduction de propositions sur les services postaux. Certains pensent néanmoins que des Membres pourraient ainsi s'efforcer de renvoyer les travaux aux Corps subsidiaires, chez qui on constate une absence de progrès.

Une réunion du Comité des Services avait pour but la révision de l'Annexe de l'AGCS sur les Services du Transport aérien. Jusqu'ici une grande partie de ce secteur (les droits de trafic et les services directement liés à ces droits) n'est pas couverte par l'AGCS. Mais celui-ci prévoit la révision de cette situation. Les conversations ont néanmoins échoué en raison de l'impasse existant entre d'un côté l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Singapour et le Chili qui promeuvent une libéralisation plus poussée et les USA d'un autre côté. D'autres Etats ont demandé un temps de réflexion supplémentaire. La prochaine réunion, dont la date reste indéterminée, pourrait avoir lieu en Juillet ou peut-être même en Mai 2003.

I- Le Comité sur les Obstacles Techniques au Commerce enquête sur les règles européennes sur les OGM :

L'Argentine, le Canada, l'Australie et les USA enquêtent sur les objectifs de la proposition de l'UE, en cours de discussion au Conseil européen, concernant les exigences de l'Europe sur l'étiquetage et la traçabilité des aliments à base d'OGM; ces pays s'interrogent sur la façon dont ces mesures servent à protéger la santé du consommateur. Les USA remettent en question la logique étendant ces mesures à l'alimentation animale. Le Canada, de son côté, a déclaré que les propositions de l'UE sont discriminatoires car ne devant s'appliquer qu'aux seuls aliments dérivés d'OGM (telle que l'huile de soja génétiquement modifié) et non pas à ceux faits d'OGM (tels certains vins et fromages contenant des enzymes génétiquement modifiées) La réponse de l'UE est que ces règles, s'appliquant à tous les produits alimentaires de tous les pays, ne sont pas discriminatoires. L'UE souligne que ces mesures visent à assurer la sécuritaire



attac

alimentaire et l'acceptation de l'alimentation à base d'OGM par la société. Elle a estimé que la réglementation européenne pourrait au mieux être finalisées d'ici la fin de cette année mais qu'il semblait probable que les discussions débordent sur 2003.

Les mêmes pays se sont intéressés aux règles récentes de la Chine sur les produits de la bio technologie dont les importations sont soumis à un contrôle sanitaire sous la responsabilité du Ministère chinois de l'Agriculture. Tout en se félicitant de la levée temporaire de ces mesures, en réponse aux inquiétudes US, le Canada et les USA se plaignent du manque de transparence de la Chine lors de l'élaboration de ces règles, plaintes rejetées par la Chine qui rappelle qu'elles datent d'une période antérieure à l'entrée de la Chine à l'OMC alors que ce pays n'étaient pas soumis à ses obligations.

J- Les Philippines remettent en question leur participation à l'OMC et au Groupe de Cairns :

Le Secrétaire au Commerce de ce pays a déclaré le 15 Mars que les Philippines envisageaient de se retirer de l'OMC en raison de la discrimination de cette institution entre nations développées et pays en développement. Il a rappelé la récente décision des USA d'imposer une augmentation de ses tarifs douaniers pouvant aller jusqu'à 30 % sur ses importations d'acier ainsi que la préférence donnée par l'UE aux importations de thon des Caraïbes et de l'Afrique sur celles en provenance des Philippines. Le 13 Mars, la Présidente Gloria M. Arroyo avait manifesté son soutien aux appels pour que le pays reconsidère son appartenance au Groupe de Cairns, ceci en raison de l'échec de ce Groupe à soutenir la demande philippine d'accès de son thon au marché européen, les Philippines se plaignant des tarifs d'importations de l'UE.

K- Réforme de l'Organe de Règlement des Différends (ORD) : Pour demain ou après-demain ?

Lors d'une réunion informelle du 14 Mars, on a beaucoup parlé des voies de recours sous forme "séquentielles" et du "carrousel". La Déclaration de Doha (§ 30) mandate les Etats membres d'opérer des "négociations pour la clarification et l'amélioration de l'ORD" d'ici Mai 2003. Le système "séquentiel" permet de dérouler toutes une série de consultations et de négociations entre les Etats parties avant que celle qui s'estime lésée puisse prendre des mesures de rétorsion.

Concernant le concept du "carrousel", consistant à changer systématiquement la liste des produits soumis à rétorsion, L'Australie a proposé que la liste originale aussi bien que les changements ultérieurs apportés à cette liste soient d'abord approuvées par l'ORD. Ce pays a de plus indiqué qu'en raison du temps limité pour négocier sur la réforme, il apparaissait difficile d'apporter des amendements à l'ORD d'ici Mai 2003; Les Etats membres devraient donc se concentrer sur la "consolidation des pratiques déjà agréées" d'ici là et négocier des amendements formels à une étape ultérieure.

L- Symposium sur l'Evaluation de l'AGCS (14-15 Mars 2002) :

Organisé par le Secrétariat de l'OMC, au cours duquel des présentations ont été faites par la Banque Mondiale, la Cnuced, l'OCDE, des délégations à l'OMC, son secrétariat et des chercheurs d'instituts.

La contribution norvégienne déclare qu' "étant donné que les buts ambitieux de coopération au sein de l'OMC reflètent de grands espoirs mis dans l'obtention de résultats concrets et vu les conséquences des écarts entre les attentes et les résultats, se livrer à un bilan paraît raisonnable" Le document du symposium peut être consulté en anglais sur le site de l'OMC : <http://www.wto.org/>

Quelques jours avant ce symposium, WWF Int., le Center for International Environmental Law, Services Publics Int. et le WDM (World Development Movement) avaient organisé conjointement une réunion des ONG sur l'Evaluation de l'AGCS dans le but de "s'assurer que le projet d'évaluation avance et qu'il fournisse aux PED les informations nécessaires leur permettant de formuler leurs positions de négociation". Contrairement au symposium, la réunion des ONG était ouverte à tous. Ses participants ont souligné qu'il était important que l'évaluation de l'AGCS demeure part intégrale de l'agenda de négociation, étant l'instrument essentiel des PED pour qu'ils puissent déterminer si l'Uruguay Round a débouché sur les avantages promis et si une plus grande libéralisation des services serait bénéfique aux sociétés et aux économies. Les discussions se sont également centrées sur la politique d'Investissements Directs de l'Etranger (IDE), la libéralisation des services de l'eau et les expériences tirées du secteur du tourisme.

Contact pour cet article :
omc.marseille@attac.org



attac

Aborder avec sérieux une stratégie contre la Zone de Libre échange des Amériques (ZLEA)

Par Matthew Schlobohm. Grano de Arena
Traduction : Emilie Lerin. cooditrad@attac.org
traducteurs bénévoles. (*)

Ce document a pour objet de discuter et de donner une approche de la mise en oeuvre d'une stratégie multi-annuelle contre la ZLEA (Zone de Libre Echange des Amériques). Depuis les mobilisations du mois d'avril 2001 dans la ville de Québec, nous n'avons pas beaucoup avancé en tant que mouvement dans la formulation d'une technique multi-facette, stratégique et intégrée pour interrompre l'installation de la ZLEA. Etant donné que sa mise en place est prévue pour 2005 au plus tard, il est indispensable de prévoir un plan à développer dans les prochaines 3-4 années.

Ce document a été écrit pour encourager les débats, l'analyse et les actions générés, en partageant idées et propositions permettant de proposer une stratégie adversaire qui garantisse le succès.

Exposé : l'approche immédiate de sa mise en marche et le besoin d'une stratégie intégrée pour accroître la résistance.

En avril 2001, l'attention de milliers de personnes s'est portée sur les rues de la ville de Québec et ses environs dans tout l'hémisphère pour protester contre la création de la ZLEA. Les actions ont remis en cause et ont délégitimé cet accord aux yeux de milliers de participants radicalisés et d'un bon niveau d'éducation en renforçant les mouvements de résistance. Cela dit, de la même manière que le véritable travail de création de la ZLEA ne passe pas par les sommets - mais par de nombreuses négociations qui se succèdent entre les sommets - la véritable tâche pour mettre en échec la ZLEA ne se réussit pas seulement au moyen de mobilisations massives. Par contre, on pourra y parvenir en développant des stratégies à long terme, des luttes et une éducation systématique, en s'organisant et en construisant un pouvoir populaire avec critiques et alternatives. Durant les mois qui ont suivi les protestations de la ville de Québec, presque rien n'a été fait pour développer un plan systématique destiné aux 3-4 années suivantes pour mettre en échec la ZLEA. En revanche, l'opposition, avec le pouvoir de l'Etat, l'argent et les moyens a très bien travaillé pour réussir à

mettre en place la ZLEA en 2005. De notre côté, nous n'avons pas travaillé aussi bien, ni préparé un plan pour neutraliser l'offensive néolibérale et mettre en échec cet accord. L'objectif principal est de gagner cette lutte, notre résistance a besoin d'être sophistiquée, intégrée et stratégique. Nous avons besoin d'une stratégie. En ce qui concerne la conclusion de la démarche du « fast track », si notre effort entre aujourd'hui et 2005 consiste seulement à mobiliser des protestations massives - lors de la réunion ministérielle du mois d'octobre en Equateur et lors du prochain sommet des Amériques - et à gagner les batailles législatives de 2005, il serait fort possible de perdre la bataille et de voir la ZLEA se mettre en place. 2005 n'est pas si loin. Il est temps de préparer une stratégie qui nous permette d'augmenter l'opposition pour faire échouer la ZLEA.

Quel est notre plan d'ici 2005 ? Quels sont les meilleures cibles vers lesquelles nous devons nous diriger ? De quel genre de plan disposons-nous pour être plus forts chaque année et augmenter notre résistance ? Nous avons besoin de meilleures réponses à ces questions. Nous incluons ensuite quelques thèmes pour penser et développer à long terme, quelques-unes de mes idées et un calendrier des dates les plus importantes pour le travail anti-ZLEA. Les thèmes, les idées et les délais sont le point de départ des débats, de l'analyse, de l'approche stratégique et de l'action. Il se pourrait aussi que la ZLEA s'effondre sous le poids de ses propres contradictions. Un ensemble de facteurs peut y contribuer : l'effondrement économique de l'Argentine, le scepticisme et le doute de quelques pays latino-américains, en particulier le Brésil et le Venezuela, l'irritation croissante de l'Amérique latine envers les lois protectionnistes que Bush a éliminées seulement dans le but de réussir le « fast track », la possible élection de Lula, candidat du parti des travailleurs, comme président, etc. Ces facteurs et beaucoup d'autres sont cruciaux et il faut être très attentif pour les inclure dans notre stratégie, mais il serait idiot de compter seulement sur eux.

Quelques questions : considérant que nos objectifs à court terme sont de faire échouer la ZLEA, nous devons aborder notre programme entre maintenant (mars 2002) et 2005 pour mettre en place un plan d'actions. Le principal est de nous demander ce que nous devons faire à partir d'aujourd'hui et jusqu'en 2005 pour interrompre cet accord, quel est le meilleur chemin à suivre et ce que nous devons faire d'autre pour faire aboutir ce processus. Pour mener à bien ce plan il est nécessaire de se



attac

poser plusieurs questions. En voici quelques-unes :

1. Quel est actuellement notre véritable pouvoir ? Qui est de la partie ? Qui n'en est pas ? Quels éléments devons-nous aborder avec davantage d'énergie et d'organisation ? Quels sont les aspects les plus importants et les plus positifs et quand ?

2. Comment devons-nous programmer la lutte sur 3-4 ans pour qu'elle se renforce années après années ? Comment devons-nous concevoir une lutte pluriannuelle de manière à ce qu'elle ne s'interrompe pas et reprenne, mais tout en ayant des moments importants et chaque fois plus de pouvoir ? Quel est notre plan pour 2002/03/04/05 ?

3. En développant une stratégie anti-ZLEA, quels sont les objectifs à affronter ? Quels types d'actions et d'approches porteront la ZLEA à la connaissance du grand public ? Pour la délégitimer et la mettre en échec ? Que pouvons-nous faire pour que le mot ZLEA soit familier aux Etats-Unis ? Quels types d'actions et d'efforts éducatifs approfondis sont nécessaires ?

4. De quelle manière pouvons-nous programmer une lutte anti-ZLEA qui soit en contact avec les luttes locales, fortifie les efforts locaux et établisse des connexions claires avec les institutions et les processus globaux et leurs efforts au niveau local ? Quel est le chemin le plus efficace pour articuler les luttes locales afin qu'elles soient dirigées de manière contemporaine vers les besoins locaux et vers la construction d'une opposition grandissante à la ZLEA et au néolibéralisme ?

5. Comment pouvons-nous définir notre travail anti-ZLEA de manière à ce que dans le processus de délégitimation et de mise en échec de la ZLEA, nous le fassions aussi contre les structures et la logique néolibérales sur lesquelles elle est basée ?

6. Comment pouvons-nous améliorer l'organisation de la relation « dedans - dehors » dans la pratique ? Comprenant par « dedans » l'espace de lobbying/ travail législatif, analyse politique alternative, travail électoral, et par « dehors » l'espace d'action directe, les protestations massives, la formulation d'alternatives viables, l'éducation populaire, la désorganisation économique, etc. dans le but de maximiser notre pouvoir et efficacité.

7. Comment pouvons-nous construire notre stratégie pour qu'elle nous conduise vers plus de succès dans le futur et génère de plus en plus des espaces pour la mise en marche d'alternatives non-capitalistes ?

Quelques idées :

1. Il existe trois cas de figures où la ZLEA peut être vaincue a) Le traité peut s'effondrer en raison de contradictions internes et du désaccord ou du rejet de certains pays. b) Le traité peut-être refusé par le Congrès des Etats-Unis ou par les parlements d'autres pays. c) Grâce à l'organisation, les actions et l'éducation intensives, la dissension populaire peut devenir tellement importante qu'il en résulte un résultat inacceptable et impraticable pour les élites de parvenir à l'approbation de la ZLEA en 2005.

2. Notre plan d'action sur 3-4 ans doit tendre à accroître notre pouvoir et à renforcer notre résistance. Nous avons besoin d'être plus forts chaque année et d'affirmer notre pouvoir collectif car cela l'aide à se construire et plus vigoureusement délégitime le néolibéralisme en augmentant le coût social pour les élites de manière à ce qu'elles ne puissent approuver des accords comme celui de la ZLEA.

Cela signifie qu'en 2002 nous devons spécialement nous consacrer à l'éducation populaire et à la prise de conscience à travers l'enseignement, et l'échange entre la société et les travailleurs, travail sur les moyens de communication, signatures de lettres, actions directes, débats publics et actions solidaires décentralisées ; de grande échelle et sans précédents en octobre 2002 au moment de la réunion ministérielle de la ZLEA en Equateur. En développant aussi notre infrastructure, nos alliances et notre capacité organisatrice et mobilisatrice ; en nous orientant vers une forme de referendum populaire contre la ZLEA aux Etats-Unis en 2003/2004 et en 2004/2005 s'il était nécessaire de mettre en place une vaste grève générale hémisphérique, une grève sectorielle ou une disruption économique générale. Bien que cela puisse paraître actuellement un peu intrépide et inaccessible, avec suffisamment de temps, de planification et d'engagement c'est certainement possible.

3. Pour développer des stratégies à long terme avec des objectifs accessibles, nous devons évidemment être réalistes en ce qui concerne les moyens dont nous disposons et notre capacité, nous devons également être réalistes sur ce que cela coûte de gagner et sur ce que nous sommes



attac

prêts à engager en termes de vie et de mort. Dans une certaine mesure nous avons besoin de prendre notre pouvoir et nous-mêmes très au sérieux car si nous ne développons pas un plan d'opposition progressif, il n'y aura pas de raison que les élites ne mettent pas en place la ZLEA.

4. Nous devons également analyser avec soin quelles sont les manoeuvres de l'adversaire. Quels sont leurs plans ? De quelles tactiques se servent-ils ? Comment évoluent leurs stratégies ? Par exemple, la récente annonce du gouvernement des Etats-Unis de signer un libre-traité de commerce avec l'Amérique Centrale est particulièrement importante et nous devons lui prêter attention autant pour s'y opposer que pour considérer ses implications dans la création de la ZLEA. De plus, pour entraîner l'autre partie, nous devons développer la capacité de prédire et d'être préparés aux événements futurs. Par exemple, nos efforts pour éduquer sur la ZLEA doivent nous préparer à nous mobiliser rapidement lorsque apparaît un verdict d'un cas du Chapitre XI comme celui de Methanex ALENA.

Methanex est poursuivi aux Etats-Unis pour 970 millions de dollars en raison de l'interdiction en Californie du MTBE (un additif contaminant des naphtes). Si ce cas échouait en faveur de Methanex nous aurions une incroyable occasion d'éduquer et de renforcer notre opposition à la ZLEA. Cependant, nous réussirons à condition d'être préparés pour l'action quand arrivera le moment.

5. Beaucoup de choses ont été dites sur le besoin de nous adapter à l'après 11 septembre. Il est certain que nous avons besoin de nous adapter, mais nous ne devons pas confondre adaptation avec rétraction. Nous devons toujours adapter nos actions et notre tactique à chaque contexte particulier et nous demander quelles sont les actions qui renforcent notre pouvoir, la construction de bases solides de participation populaire et de soutien, l'ouverture d'espaces politiques pour les alternatives et agir dans la direction dans laquelle nous souhaitons aller, mais sans oublier que beaucoup de nos succès récents, comme le signale l'activiste Gerard Greenfield de la Canadian Auto Workers, viennent du fait « d'être dangereux ». De nombreuses luttes contre l'ALENA, l'OMC, la ZLEA et le néolibéralisme sont des luttes sur la légitimité. Nous autres nous sommes dangereux lorsque nous délégitimons ces institutions et nous les refusons, voulant les remplacer par des alternatives libres et démocratiques. Comme le note Greenfield : « Nous ne serons efficaces que

si nous continuons à faire ce qui nous rend dangereux et en le faisant mieux. » Dans ce contexte, qu'est-ce qui nous rend dangereux et comment pouvons-nous mieux le faire ?

6. Nous devons donner forme à notre stratégie organisatrice pour qu'elle nous conduise à plus de victoires et à disposer d'un plus grand espace pour la formulation d'alternatives et pour que cela s'ajoute au besoin d'une vaste résistance hémisphérique, avec le développement d'un réseau résistant hémisphérique, de relations et d'infrastructures alternatives.

7. En formant notre résistance, nous devons avoir la sagesse du conseil que Sun Tzu clamait il y a 2400 ans : « Nous ne devons pas faire ce que nous aimerions faire le plus, mais ce que l'adversaire désirerait le moins que nous fassions ». Nous autres nous ne nous demandons pas assez ce que l'adversaire désirerait le moins que nous fassions.

8. Nous devons développer des stratégies à long terme pas seulement en ce qui concerne la ZLEA mais en ce qui concerne toutes les luttes dans lesquelles nous sommes engagés. Quel est notre plan à long terme pour éliminer ou pour transformer radicalement l'OMC, le FMI/Banque mondiale, l'ALENA, etc. ? Quel est notre plan à long terme pour créer de nouvelles alternatives économiques ? En tant que mouvement, nous devons développer beaucoup plus la culture des stratégies à long terme, en réflexion, en planification, et en action.

Calendrier de quelques dates critiques passées et futures

- Décembre 1994 - 1er sommet des Amériques, Miami, Floride pour lancer l'idée de la ZLEA
- Avril 1998 - sommet des Amériques, Santiago de Chile.
- Lancement formel de la ZLEA
- Mai 1998 - février 2001 - 1ère phase des négociations sur la ZLEA à Miami, Floride
- Novembre 1999 - 5ème réunion ministérielle, Toronto, Canada, par mandat conféré à 9 groupes négociateurs pour préparer un texte brouillon des chapitres du traité pour être présenté à la 6ème réunion ministérielle en Argentine en avril 2001
- Mars 2001- février 2003 - 2ème étape des négociations sur la ZLEA, ville de Panama, Panama
- Avril 2001 - 6ème réunion ministérielle à Buenos Aires. Les groupes négociateurs présentent et discutent du texte brouillon. Des milliers de manifestants protestent au-dehors.



attac

- 20/22 Avril 2001 - 3ème sommet des Amériques, ville de Québec, Canada. Présentation des grandes lignes pour compléter les négociations sur la ZLEA et sa mise en application en 2005. Des centaines de milliers de personnes protestent au Québec et dans d'autres villes du reste du monde.
- 3 juillet 2001 - Texte brouillon terminé
- Novembre 2001 - Conférence hémisphérique de lutte contre la ZLEA, Cuba
- Décembre 2001 - Effacement économique en Argentine, révoltes populaires. Le fast track est approuvé par un vote.
- Mars 2002 (ou plus tard) - Le fast track est programmé pour être soumis à votation au Sénat puis de nouveau devant la chambre des députés ou de plus grandes chances existent de le voir refuser.
- Octobre 2002 - 7ème réunion ministérielle qui aura lieu en Equateur : seconde version du texte brouillon de la ZLEA pour être discuté dans le but de parvenir à un accord sur les zones contentieuses. Des protestations massives sont programmées.
- Octobre 2002 - Elections transcendantales en Equateur et au Brésil : au Brésil, si Lula, du parti des travailleurs, gagne les efforts pour empêcher la ZLEA se verront renforcés.
- Novembre 2002 - Vaste grève générale hémisphérique étudiante contre la ZLEA (organisée par l'Union des étudiants du Canada et l'OCLAE - Organisation Continentale Latino-Américaine des Etudiants. Cette idée est née pendant la réunion contre la ZLEA de Cuba. Pour contacter les organisateurs : ftaastudentstrike@hotmail.com
- Election des membres du Congrès aux Etats-Unis
- 2002-2003 ? Proposition de referendum sur la ZLEA dans divers pays latino-américains (il n'existe toujours pas de dates exactes programmées)
- mars 2003 - décembre 2004 - 3ème étape des négociations, Ville de Mexico, Mexique
- Novembre 2004 - élections présidentielles aux Etats-Unis
- Janvier 2005 - conclusion des négociations
- Décembre 2005 - mise en application de la ZLEA.

Contact pour cet article. Rédaction du Grano de Arena informativo@attac.org

Liberté de licencier, arrogance du pouvoir et désaccord populaire

Par Michele Di Schiena. Granello di Sabbia
Traduction : Sylvie Djeddah.
coordinatrad@attac.org traducteurs bénévoles.(*)

Rome - En mai 2000, la volonté du peuple s'est exprimée de façon nette contre l'abrogation de l'article 18 du Statut des travailleurs, en refusant le référendum qui s'y rapportait. Alors Monsieur Berlusconi, pour éviter les problèmes dans sa marche vers le Palazzo Chigi, s'était armé de prudence sans toutefois manquer d'assurer la Confindustria (Confédération générale de l'industrie italienne, NDT) qu'une fois élu Président du Conseil il brûlerait cette norme dans l'âtre d'un plan fait d'interventions destinées à libérer le travail de ses obligations et des mesures de sauvegarde.

Aujourd'hui le Cavaliere, considérant qu'il peut maîtriser comme bon lui semble les orientations des gens, met la dernière main à son projet en partant du projet de loi relié à la loi de finance 2002 qui contient "la délégation au gouvernement en matière de marché du travail". Le délire de toute puissance peut cependant jouer de vilains tours, et il a amené le "premier" à sous-évaluer la capacité de réaction de millions de travailleurs : celle-ci est en train de trouver son expression démocratique dans la rude opposition des forces politiques et sociales les plus avancées, dans la mobilisation des nouveaux mouvements et surtout dans la manifestation nationale de protestation du 23 mars et dans la grève générale, qui sont autant de mouvements de lutte significatifs et unificateurs.

Cette protestation veut opposer à la propagande orchestrée par le gouvernement l'éloquence des faits et la force de persuasion des arguments.

Et elle entend le faire en partant de l'analyse de l'art. 10 de la loi Déléguée, qui sous le titre mystificateur "mesures temporaires et expérimentales pour le soutien de l'emploi régulier, et primes à l'embauche à durée indéterminée" met en chantier une réforme qui prévoit la suspension de l'article 18 pendant quatre ans "sauf - précise le texte - possibilité de prorogations, en relation avec les effets relevés", dans les cas d'émergence du travail au noir, de sociétés qui par l'embauche dépasseraient les 15 salariés et de passage de contrats à durée déterminée à contrats à durée indéterminée. Une suspension donc de longue durée, qui, forte des prorogations projetées serait destinée à se prolonger indéfiniment et provoquerait à terme un évidement total de l'art. 18 même sans aller jusqu'à son abrogation formelle.



attac

En dépit des rideaux de fumée, en vérité la force d'expansion de la réforme ne peut nous échapper ; alors qu'elle conserve jusqu'à épuisement la sauvegarde de la réintégration pour les travailleurs en service, elle élimine cette garantie pour les nouvelles embauches : celles qui émergent du travail au noir qui laisseront de toute façon les travailleurs dans une situation de précarité, celles qui comportent le dépassement du seuil des 15 salariés sans effet sur la stabilité de l'emploi, et, à y regarder de près, toutes les autres à durée déterminée qui émergeront sûrement comme effet de la libéralisation substantielle du contrat qui s'y rapporte, introduite par le Décret-Loi n° 368 du 06.09.01, pour être ensuite transformées en rapports indéterminés mais également soustraits à la discipline de l'art. 18. Eh oui, parce qu'une fois que la réforme sera mise à exécution, il n'y aura plus un seul employeur suffisamment naïf pour engager des travailleurs pour un temps indéterminé sans le faire passer d'abord par une phase de contrat à durée déterminée. En effet, c'est justement ce cas, celui de l'avantage-escroquerie constitué par le passage d'un contrat à durée déterminée à un contrat à durée indéterminé qui constitue le préjudice majeur aux travailleurs, car il ouvre une véritable autoroute à la liberté de licenciement contre le miroir aux alouettes d'un contrat dont le nom évoque la stabilité, et qui en réalité cache un rapport encore plus précaire que le précédent.

Regardons les arguments utilisés par le Gouvernement et par la Confindustria pour soutenir la réforme, afin d'en révéler le non fondement.

Berlusconi et D'Amato disent ne pas comprendre tant de détermination à défendre l'article 18 et supposent qu'il trouve une application dans un nombre limité de cas. Or, ils omettent de considérer la fonction de dissuasion de l'institution de la réintégration ; en se contredisant, ils en confirment la valeur civile et l'importance pratique quand ils mettent en avant avec obstination la réforme, même au prix de conflits sociaux déchirants. De plus, ils affirment que la flexibilité qui en résulterait favoriserait l'embauche des jeunes chômeurs, et font mine d'ignorer que les économistes les plus éminemment reconnus excluent un rapport de cause à effet entre une telle flexibilité et l'augmentation de l'emploi. La preuve en est par ailleurs qu'avec la norme actuelle le phénomène du chômage est pratiquement absent dans de vastes zones du pays.

Et encore, ils soutiennent qu'en cas de licenciement illégitime, un dédommagement approprié serait prévu ; mais ils ne disent pas qu'il s'agirait de toute façon d'un énorme retour en arrière puisque la discipline en vigueur prévoit déjà, en plus de la réintégration dans l'entreprise, le paiement de toutes les rémunérations à dater du licenciement abusif jusqu'au moment de la réintégration effective. Par dessus tout, ils ne considèrent que le rapport de travail, alors que l'objet est une prestation non assimilable à une marchandise, il se situe sur un plan différent de celui des rapports contractuels pour lesquels, en cas de résolution injustifiée, il n'est prévu que la sanction du dédommagement. Ils affirment en outre que l'article 18 serait une obligation incompatible avec les exigences de restructuration des entreprises, mais ils omettent de préciser que la norme actuelle prévoit la légitimité du licenciement non seulement en présence d'une cause juste et d'une non-exécution notable du travailleur, mais également dans le cas du "motif objectif justifié", à savoir un motif déterminé par des raisons inhérentes à l'activité de production, à l'organisation du travail et à son fonctionnement régulier.

Enfin, ils affirment que dans les autres législations européennes, on ne retrouve pas une norme analogue à l'article 18 mais ils ne disent pas que la Charte européenne des droits fondamentaux établit à l'article 30, que chaque travailleur a le droit à la protection (bien entendu pleine et effective) contre tout licenciement injustifié et que l'Italie a, en matière de travail salarié, une histoire douloureusement marquée par l'exploitation et les discriminations.

Mais il y a mieux, à savoir que la réforme de l'article 18 en projet est reliée à une autre réforme, celle de la délégation en matière d'arbitrage dans les controverses individuelles de travail, qui vise une forte réduction du contrôle de la légalité de la part du juge. Le fait est que la délégation pour la réforme de l'article 18 s'inscrit dans le plan tracé par le Livre blanc publié par le Ministère du travail et des politiques sociales en octobre dernier. Un plan qui va bien plus loin que la réforme de la réglementation du licenciement et de l'arbitrage car il se propose, à travers une série d'interventions graduelles, de mettre en oeuvre un véritable bouleversement de tout l'appareil de l'organisation du travail, avec l'élimination du système des garanties prévues pour la protection des travailleurs et avec le retour à



attac

une conception servile du travail. Un projet ouvertement en contraste avec la Constitution qui fonde la République sur le travail et engage les institutions à rendre effectif le droit au travail et à sauvegarder l'activité de travail dans toutes ses formes et applications, comme mise en oeuvre du grand choix démocratique voué à éliminer les obstacles qui empêchent de fait l'égalité des citoyens et la participation effective des travailleurs à l'organisation politique, économique et sociale du pays. L'article 18 est un bouclier contre les injustices les plus graves envers les travailleurs et pour cette raison il doit être étendu aux entreprises de moins de 15 salariés. Il fait honneur à la législation sociale de notre pays et a une grande importance symbolique : la défense intransigeante de cet article prend donc une valeur stratégique d'une portée immense.

Contact pour cet article. Rédaction Granello di Sabbia redazione@attac.org

La discorde de Monterrey

Par Abraham Nuncio, Mexique
Traduction : Julie Duchatel.
coordinatrad@attac.org traducteurs bénévoles. (*)

" Avant, on nous disait que le modèle cubain était mauvais et donc à rejeter; maintenant, nous, nous pensons que ce qui est mauvais, c'est le modèle qui a été imposé en Argentine et dans le reste du monde, qui nous a ainsi conduit à la pauvreté et à l'échec ". Ce jugement fut formulé par un argentin, durant les journées du Forum Global tenu sous les auspices de l'ONU où ont participé les organisations non gouvernementales sur le thème du financement pour le développement.

Des russes, des africains, des vietnamiens, des brésiliens, des mexicains, des argentins se rendent compte que le capitalisme néolibéral ne leur permettra jamais de se développer; au contraire, il approfondira, comme il a approfondi, leur dépendance et le sous-développement. Hugo Chávez, le président du Venezuela, a mis cette réalité en chiffres : la dette externe a permis de faire sortir des pays du Sud créanciers, quelques 800 milliards de dollars en intérêts ces dernières années et une quantité égale en ce qui concerne le capital. C'est une des deux mains à laquelle s'est référée Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, l'autre donne à ces pays appauvris un appui avare, résiduel et conditionné.

Fidel Castro a ainsi nommé l'ordre économique mondial créé sur ces bases, " le système de saque et d'exploitation ".

Les applaudissements qui ont interrompu le discours de Castro lors de la Conférence sur le financement du développement, ont été beaucoup plus significatifs que les déclarations émises par ceux qui y participaient. Le Président de Cuba a demandé la remise de la dette et des prêts favorables pour ces pays. Ces prêts devraient être de plus régulés par l'ONU et non par la Banque Mondiale ou le Fond Monétaire International.

Aucun représentant des autres pays non industrialisés n'a parlé à cette conférence avec une telle vigueur et rigueur critique comme l'a fait Fidel Castro. A ses paroles, il a ajouté le geste dramatique de se retirer brusquement d'une, dis-je, " situation spéciale " créée sous le motif de sa présence à la réunion. Le chancelier du Mexique a affirmé que les Etats unis n'avaient exercé aucune pression ; Ricardo Alarcón, le président de l'assemblée nationale populaire, qui était resté à la tête de la délégation cubaine, fut exclu de la réunion des chefs d'Etat. Il ne faut pas être très perspicace pour comprendre la cause pour laquelle Castro décida de suspendre soudainement sa participation au sommet.

La présence de Georges Bush est l'autre élément important de cet événement. Jusqu'à présent, il avait mis moins d'emphasis sur le combat contre la pauvreté (l'équivalent de 15 milliards de dollars sur 5 ans) que dans la guerre contre le terrorisme (48 milliards de dollars en seulement un an). Les alliés des Etats-Unis n'ont pas émis de jugements particulièrement pertinents, alors que de nombreux pays subordonnés aux puissances capitalistes pourraient avoir pour épigraphe la phrase lapidaire de Bertolt Brecht : " Purifiez-vous, que vos restes prennent froid "

Ce furent donc les deux seules voix qui marquèrent la Conférence. Celle de Fidel Castro trouva un écho dans les forums de discussion-soit, le Forum Global et le Forum Social du Mexique- et dans la rue où sont apparues, sans peu de surprise, des milliers de pancartes avec la légende " Cuba sí, yankees no ", et aussi, bien que dans une tonalité moindre, dans les discussions entre les chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine. Celle de Georges Bush a trouvé une bonne caisse de résonance parmi ses alliés, les gouvernements, soumis comme le nôtre, et les entreprises avec lesquelles les mandats se réunirent à huit clos. Avant avec le



attac

régime priiste, les travailleurs, bien que soumis aux décisions présidentielles, étaient présents dans des événements similaires ; aujourd'hui, ils n'en font plus tout simplement partie.

Le retrait intempestif de Castro de la Conférence a permis de mettre en avant combien les ponts que le Mexique proposait d'élaborer, suivant Vincente Fox, entre les pays pauvres et les pays riches, étaient sélectifs.

Pour le régime paniste, seuls les intérêts commerciaux et politiques nous unissent avec la république sœur de Cuba ; avec les Etats-Unis, l'union ressemble plutôt à une relation d'associés, d'amitié et presque de fraternité. C'est repoussant. Cela le serait encore plus si ceux qui nous gouvernent depuis Los Pinos représentaient en vérité les intérêts et les sentiments du peuple mexicain. Mais ce n'est pas le cas. Les urnes conquises sur la base d'un marketing politique et l'exercice du pouvoir est aussi erratique qu'éloigné des promesses électorales ne constituent même pas la moitié d'un gouvernement représentant et démocratique.

L'exposé du problème de Castro a insinué une thèse qu'Oswaldo Rivera, un ancien diplomate péruvien, a lancé avec un véritable courage au

visage du développement. Son livre " Le mythe du développement ", permet de faire comprendre au lecteur que le développement est un mythe et que qu'on devra toujours compter de pays pauvres ou moyennement industrialisés au 21^{ème} siècle. Il propose en conséquence que l'élusif ordre du jour de la richesse des nations, mirage diffusé par les économistes néoclassiques, et récupéré d'une autre manière par ceux qui suivirent Marx, soit remplacé par l'ordre du jour de la survie des nations.

Sans abandonner l'idée du développement, ceux qui ont participé à l'événement international de Monterrey en tant que chefs d'Etat ou de gouvernement et les représentants de la société civile ont été loin de s'accorder sur un consensus. La démagogie pourra appeler à un acte unilatéral qui devrait soumettre les autres, et cela juste dans la sphère gouvernementale dont les accidents représentatifs sont très évidents. Mais ce que la réalité a mis en évidence, aux yeux de tous, même dans cette sphère, fut une claire discorde. La discorde mondiale de Monterrey.

Contact pour cet article. Correo Informativo informativo@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur <http://attac.org/indexfr> puis de choisir « ATTAC dans le Monde » « Rendez-vous avec ATTAC » pour en obtenir les détails.

-- Vendredi 19

AUSTRIA : Graz

BELGIQUE BELGIE : Bruxelles

FRANCE: Mulhouse – Arras – Lille - Toulouse

-- Samedi 20

DEUTSCHLAND : Heidelberg

FRANCE: Paris Centre – Paris 11 – Montreuil - Samoens

SVERIGE : Sjuharad

-- Dimanche 21

AUSTRIA : Graz

DEUTSCHLAND: Kassel

FRANCE: Tours – Chinon – Paris 11

-- Lundi 22

BRITAIN : London

DANMARK: Blagarden

FRANCE: Boulogne sur mer - Arras

SVERIGE : Orebro

-- Mardi 23

FRANCE: Bouguenais – Macon – Angers – Paris 11 – Angouleme – Thonon - Asnieres

SVERIGE : Stockholm



attac

(*) cooditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.